Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260408-DEL14CM07042026-DE

COMMUNE
DE
BOURG-BLANC

FINISTÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le trente mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Stéphane BERGOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS les conseillers municipaux suivants :

M. BERGOT Stéphane	Mme JAUD Christiane
M. HABASQUE Claude	M. MARCHADOUR Hervé
Mme MITH Marie-Françoise	Mme MARHADOUR Valérie
M. LE GOFF Yves	M. MAUGUEN David
Mme PAGE Evelyne	Mme LE GALL Christelle
M. BOUCHER Vincent	Mme LE MESTRE Sandra
Mme FAGON Maryvonne	M. GOGÉ Renaud
M. JAOUEN François	M. FALC'HUN David
M. COATÉVAL Bruno	M. CUEFF Tanguy
Mme TREBAOL Solange	
M. SALAUN Jean-Luc	
Mme MEHALLEL Laurence	
M. TROADEC Thierry	
Mme LANNUZEL Marie-Louise	

ABSENTS : Mme DENIEL Anna, Mme CABON Marilyne, M. PALLIER Jérôme, Mme LACHÈVRE Gwenaëlle.

PROCURATIONS :

- Mme DENIEL Anna a donné procuration à Mme MEHALLEL Laurence.
- Mme CABON Marilyne a donné procuration à M. MAUGUEN David.
- M. PALLIER Jérôme a donné procuration à M. FALC'HUN David.

M. CUEFF Tanguy a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE ET AU CAUE - DELIBERATION N° 14

La Commune est adhérente à Finistère Ingénierie Assistance (FIA) et au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Afin de représenter la Commune, il est proposé de nommer Maryvonne FAGON comme titulaire et François JAOUEN son suppléant.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260408-DEL14CM07042026-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Maryvonne TASSIN comme représentant la Commune au FIA et au CAUE et François JAOUEN, suppléant.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.
BOURG-BLANC, le 8 avril 2026

Le Maire,
Stéphane BERGOT

MAIRIE DE BOURG-BLANC 29 (FINISTÈRE)

Le Maire de BOURG-BLANC :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié ce jour sur le site internet de la commune,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.